



Paris, le jeudi 20 mars 2008

Circulaire : 016-08

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Revalorisation de la participation patronale à l'acquisition des titres restaurant

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous informe que, par courrier en date du 11 mars 2008, le Directeur de la Sécurité Sociale a procédé à l'agrément de deux avenants conclus le 28 janvier 2008 entre l'Ucanss et des Organisations Syndicales Nationales relatif à la participation des Organismes de sécurité sociale à l'acquisition de titres restaurant.

Pour votre information, je vous prie de trouver joint à la présente, le texte de ce deux avenants qui portent le montant de la participation de l'employeur à 5,04 euros à compter du 1er avril 2008.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe RENARD
Directeur

Document(s) annexe(s) :

- avenant titres restaurant,
- 080128 avenant titres restaurant praticiens conseils,